

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Zénon
M.R.C. Matawinie

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la municipalité de Saint-Zénon, tenue le 29 septembre 2009 à 17:30 heures à l'édifice municipal du 6191, rue Principale, sous la présidence de madame Murielle Richard, maire.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

- Pierre Legault
- Jean-Yves Tessier
- Marcellin Rondeau
- Diane Rivest
- Paul Baril

Est aussi présent le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux

Madame Murielle Richard, maire, préside l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

Conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation à la séance spéciale a été signifié au moins deux jours avant le jour fixé.

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation à la séance spéciale ainsi que de l'ordre du jour.

Résolution #209-09-09

Sur proposition de monsieur Pierre Legault, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'avis de convocation et l'ordre du jour tels quels.

ADOPTÉE

Résolution # 210-09-09

Prolongation de la période d'engagement de madame Bianca Rondeau dans le cadre du programme de subvention salariale d'Emploi Québec:

CONSIDÉRANT QUE madame Bianca Rondeau a été engagée au poste de manœuvre classe 2, le 11 mai dernier pour une période de 23 semaines dans le cadre du programme de subvention salariale d'Emploi Québec:

CONSIDÉRANT QUE madame Rondeau a effectué du très bon travail dans les diverses tâches qui lui ont été confiées.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite prolonger la période d'emploi de madame Rondeau dans le cadre du programme de subvention salariale en lui confiant des tâches liées à l'animation et ce jusqu'au 12 février 2010:

CONSIDÉRANT QU'en ce faisant, l'engagement d'un autre employé prévu pour le 30 novembre prochain ne serait plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par monsieur Paul Baril, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'engager à compter du 19 octobre 2009, madame Bianca Rondeau au poste d'animatrice – activités d'hiver, à raison de 40 heures par semaine et ce jusqu'au 12 février 2010, au même taux horaire que les manœuvres classe 2, prévu à la politique administrative 2004-03 et de prolonger l'entente avec Emploi Québec afin de bénéficier du programme de subvention de salariale pour cette employée;

- de ne pas engager tel que prévu, un autre employé pour le 30 novembre 2009 dans le cadre du programme de subvention de salariale;

ADOPTÉE

Résolution # 211-09-09

Signature de l'entente dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité pour le projet : «Luminaires rue Principale et Parcs Municipaux :

Sur proposition de monsieur Marcellin Rondeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la l'entente dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité pour le projet : « Luminaires rue Principale et Parcs Municipaux ».

ADOPTÉE

Résolution #212-09-09

Engagement de la municipalité à payer 20% du coût du projet : « Luminaires rue Principale et Parcs Municipaux » présenté dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité:

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet : « Luminaires rue Principale et Parcs Municipaux » présenté dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité est estimé à 92 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matawinie défraiera cette année, 73 552 \$ pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Matawinie a versé 5 000\$ à la municipalité pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Saint-Zénon versera 8 430\$ à la municipalité pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Loisir St-Zénon versera 5 018\$ (dont 4 315\$ provenant du programme Diagnostic résidentiel Mieux Consommer d'Hydro-Québec) à la municipalité pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, *il est proposé par madame Diane Rivest, il est résolu à l'unanimité des conseillers* que la municipalité de Saint-Zénon s'engage à défrayer 20 % du coût du projet : « Luminaires rue Principale et Parcs Municipaux » présenté dans le cadre de la politique nationale sur la ruralité, soit un montant de 18 448\$.

ADOPTÉE

Tel que prévu à l'article 153 du Code Municipal du Québec, tous les membres du conseil étant présents, ils consentent unanimement à ajouter les trois (3) sujets suivants à la présente réunion spéciale.

Résolution #213-09-09

Représentation au gala de la ZEC des Nymphes :

***Sur proposition de monsieur Marcellin Rondeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers* de payer à la ZEC des Nymphes un montant de 50.00\$ pour deux (2) billets pour le gala de la ZEC des Nymphes qui aura lieu le 24 octobre 2009 à Saint-Gabriel-de-Brandon.**

ADOPTÉE

Résolution #214-09-09

Paiement pour un laminé représentant le conseil municipal :

***Sur proposition de monsieur Paul Baril, il est résolu à l'unanimité des conseillers* de payer à Nancy Benoît Photographe, la facture numéro 0027 au montant de 335.00\$ pour un laminé représentant le conseil municipal.**

ADOPTÉE

Résolution # 215-09-09

Autorisation de signatures pour un acte de correction d'un terrain vendu par la municipalité :

CONSIDÉRANT QUE le notaire André Laporte a été mandaté par la résolution numéro 140-06-09 de la municipalité afin qu'il effectue la correction des actes portant les numéros 14 367 314 (minute #10 661) et 15 331 494, pour en régulariser le contenu.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, *il est proposé par madame Diane Rivest, et résolu à l'unanimité des conseillers* d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'acte de correction des actes portant les numéros 14 367 314 (minute #10 661) et 15 331 494.

ADOPTÉE

Conformément à l'article 150 du Code municipal du Québec, une période de questions s'est tenue, au cours de laquelle les personnes présentes ont eu l'occasion de poser des questions ou émettre des opinions aux membres du Conseil.

Résolution # 216-09-09

Levée de l'assemblée :

Sur proposition de monsieur Paul Baril, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la session.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SESSION à 17 heures 55 minutes.

Murielle Richard, maire

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat des crédits disponibles

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par les résolutions de cette session spéciale du 29 septembre 2009 et qui sont projetées par le Conseil de la susdite municipalité.

Signé ce 30 septembre 2009.

Alain St-Vincent-Rioux,
Directeur général et secrétaire-trésorier